

Reconnaître les Fake News

Pascal Froissart, spécialiste français des rumeurs, définit le terme « Fake News » comme une: « fausse nouvelle lancée en connaissance de cause dans le champ médiatique ».

Cependant, pour pouvoir apporter une définition officielle et afin de contrer ce phénomène, une loi a été promulguée. Ce texte s'inscrit principalement dans un cadre pré électoral. Les dispositions principales de la loi s'appliquent pendant les trois mois précédant le premier jour du mois d'élections générales ou européennes. Il permet à un candidat ou à un parti de saisir le juge des référés. Ce dernier pourra faire cesser la diffusion de fake news. Le juge dispose de 48 heures pour se prononcer sur la nature de l'information et ordonner, si elle est considérée comme fausse, sa dé-publication. Le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) peut prendre des mesures à l'encontre des médias "contrôlés par un État étranger, ou placé sous l'influence de cet État" si ceux ci diffusent délibérément "de fausses informations de nature à altérer la sincérité du scrutin".

Les plateformes numériques doivent dorénavant indiquer l'identité de ceux qui paient pour faire la promotion de "contenus d'informations se rattachant à un débat d'intérêt général". Ils doivent aussi donner le montant de la somme, s'il est supérieur à 100€ HT.

La loi contre les fake news est loin de faire l'unanimité. Pourtant, les journalistes ne devraient pas se sentir menacés, ni concernés par cette législation anti fake news. En effet, ils ne vont pas volontairement diffuser de fausses informations. Ne sont ainsi concernées que les fausses informations délibérées, donc celles publiées avec une pleine conscience de leur caractère fallacieux et avec une claire intention de nuire. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les Fake News existent depuis longtemps. Le terme est emprunté du langage américain.

En effet, cela se traduisait généralement par des rumeurs qui étaient relayées par les médias. Avec l'évolution des médias, ces fausses informations se sont peu à peu diffusées sous de nouvelles formes. L'exemple le plus parlant est celui du nuage radioactif de Tchernobyl. Lorsque l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl a eu lieu le 26 avril 1986, il y avait beaucoup d'inquiétudes quant aux impacts du nuage radioactif qui se propageait en Europe. Les présentateurs météo avaient alors indiqué le 30 avril que du fait d'un anticyclone le nuage radioactif ne passerait pas la frontière française. Cette information a été démentie par la suite et cela reste l'une des fausses informations les plus connues en France.

De ce fait, l'émergence des réseaux sociaux n'a pas créé la fausse information mais a participé à élargir leur diffusion. Pour pouvoir les reconnaître, il faut pouvoir cerner l'information. Pour cela, un ensemble de questions permettent d'avoir un indice sur la qualité de l'information.

1. Tout d'abord qui est l'auteur et quel est son objectif ?

S'il s'agit d'émettre, de partager une opinion cela n'a pas la même teneur qu'une information qui est juste transmise.

2. La nature du site et l'objectif du site sur le quel on trouve cette information ?

Site d'information, site de divertissement, site parodique... Si cette information se trouve sur un site qui a pour objet de créer des canulars (comme le Gorafi) l'information sera fausse.

3. La date de l'information et si celle-ci a été publiée sur d'autres réseaux sociaux ?

Les dates sont un indicateur pour savoir si l'information est fausse ou non. De plus, si l'information se trouve sur les réseaux sociaux, c'est important de savoir d'où elle provient pour avoir une idée sur sa fiabilité.

De manière générale, il faut toujours avoir en tête ce type de questions face à une information véhiculée sur internet pour déterminer si elle est vraie ou fausse et surtout pour se forger sa propre opinion sur le sujet. **Bien s'informer quand on est un enfant avec France Info Junior**

Aujourd'hui, les enfants et adolescents sont, comme les adultes, confrontés à la multitude de sources plus ou moins fiables pour comprendre l'information. Lire la suite...

Lutter contre les Fake News pour sauver la démocratie

A l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai 2018, Reporters sans frontières / Reporters Without Borders / RSF lance un film de mobilisation contre les "fake news". [Lire la suite...](#)

Nos interventions – Je développe mon esprit critique

e-Enfance répond aux exigences du Ministère de l'éducation nationale de sensibiliser les plus vulnérables aux risques d'enrôlement et de croyance en des fausses informations. Le programme Info Hunter – Informer les jeunes pour lutter contre les Fake News :

Comment repérer des Fakes News ?

